
Conférence du désarmement

23 février 2021
Français
Original : anglais

Note verbale datée du 10 février 2021, adressée par la Mission permanente de la République du Bélarus, transmettant le texte de la déclaration commune des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective, désireux d'appuyer la Conférence du désarmement.

La Mission permanente de la République du Bélarus auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au secrétariat de la Conférence du désarmement et a l'honneur de lui demander d'enregistrer et de publier en tant que document officiel de la Conférence du désarmement le texte joint de la déclaration commune des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective, désireux d'appuyer la Conférence du désarmement, et de le faire distribuer aux États membres de la Conférence.

La Mission permanente de la République du Bélarus auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève saisit cette occasion pour renouveler au secrétariat de la Conférence les assurances de sa très haute considération.



Annexe

Déclaration commune des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective, désireux d'appuyer la Conférence du désarmement

[Original : russe]

Les États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective réaffirment leur attachement à la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation sur les questions de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. Partie intégrante du mécanisme de désarmement de l'ONU, la Conférence a apporté une contribution concrète importante au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Un certain nombre d'accords fondamentaux dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement ont été élaborés dans le cadre de l'instance de négociation de Genève : le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Dans le contexte de la poursuite du démantèlement des instruments et mécanismes multilatéraux de désarmement et de maîtrise des armements, démantèlement aggravé par la crise de confiance et la confrontation croissante entre les pays, la Conférence reste une enceinte essentielle pour les négociations sur un large éventail de questions d'actualité relatives à la sécurité internationale, à la non-prolifération des armes de destruction massive et à la maîtrise des armements.

Les États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective soulignent qu'il est urgent d'intensifier les négociations au sein de la Conférence du désarmement sur les questions de désarmement nucléaire, notamment les garanties de sécurité négatives, la prévention d'une course aux armements dans l'espace, l'évaluation des effets des progrès scientifiques et technologiques sur la possibilité que soient créés de nouveaux types d'armes de destruction massive qui seraient comparables, du point de vue de leurs effets traumatiques, aux types d'armes de destruction massive existants, et la prévention des risques liés à l'utilisation des nouvelles technologies à des fins malveillantes.

En 2020, la Conférence n'a de nouveau pas pu adopter de programme de travail et entreprendre des travaux de fond dans le cadre de son mandat. Nous sommes favorables à ce que la Conférence du désarmement entame ces travaux dès que possible, dans le cadre d'un programme de travail complet et équilibré fondé sur l'ordre du jour de la Conférence, conformément à son mandat de négociation, dans le respect des principes fondamentaux de son fonctionnement et de son règlement intérieur, en particulier de la règle du consensus. À cet égard, nous soutenons les efforts déployés par les six Présidents de la Conférence pour relancer les travaux de cette instance de négociation.

Nous demandons à tous les membres de la Conférence de faire tout leur possible pour surmonter les divergences existantes et prévenir l'apparition de nouveaux clivages, de respecter les principes fondamentaux et le règlement intérieur de la Conférence du désarmement, d'éviter de politiser la Conférence (y compris la présidence de la Conférence du désarmement) et de s'employer à adopter un programme de travail équilibré et complet, fondé sur l'ordre du jour de la Conférence, qui n'établisse pas de distinction entre les questions « essentielles » et les autres questions, mais soit fondé sur le principe d'une attention égale portée à toutes les questions d'actualité dans le domaine de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération.

Nous considérons l'initiative relative à l'élaboration d'une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique comme un moyen réaliste de mettre fin à la stagnation des travaux de la Conférence du désarmement.

Les États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective réaffirment leur soutien à la Conférence du désarmement et leur volonté de déployer des efforts constructifs pour faire progresser ses travaux.
